



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT 21-265

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 250 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION
AUX VESTIAIRES DE LA PISCINE ET POUR L'ACHAT DE JEUX D'EAU**

AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUE LE CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 À 19 H 30, À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-265 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 250 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AUX VESTIAIRES DE LA PISCINE ET POUR L'ACHAT DE JEUX D'EAU.

DONNÉ À ALBANEL CE 7 JUILLET 2021.

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Stéphanie Marceau, CPA, CA, directrice générale, résidant à Albanel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le 7 juillet 2021, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, Coteau-Marcil, rue Gagnon, Parc Pagé.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 juillet 2021.

Directrice générale